

## **Unité pour défendre les droits des salariés !**

Nous publions ci-après le courrier que notre syndicat **FO** adresse à Monsieur Germain Ferec pour dénoncer une discrimination honteuse à l'encontre des travailleurs handicapés.

Ce courrier fait suite à un séminaire que la Direction a organisé sur le thème de « l'égalité des chances » les 16 et 17 octobre 2008. Comme le précédent qui portait sur la « reconnaissance salariale » il se tenait dans un hôtel à Survilliers à 50 km du site de Saint-Denis. Sachant que le séminaire précédent a conduit à la fin des augmentations générales systématiques, nous pouvons nous inquiéter quant aux conséquences de celui-ci. En fait ces séminaires n'ont qu'un but : **transformer** le rôle des syndicats pour en faire des co-gestionnaires de l'entreprise requérant ainsi **l'implication des représentants du personnel**, ce qui se traduit in fine par un effondrement du statut des salariés.

**C'est dans toute l'entreprise et dans tous les services que la situation est devenue insupportable**, qu'il faut assumer des tâches toujours plus lourdes avec des sous-effectifs, que la course aux objectifs détériore les rapports entre salariés et leur santé, que des systèmes de contrôle individuels se généralisent, que des contrats précaires se succèdent alors qu'il faudrait des embauches en CDI, que les horaires de travail s'étendent dans le mépris de toute règle, que chacun subit la hausse des prix avec un salaire bloqué ou quasi bloqué.

Et **nous venons d'apprendre** que le Comité d'Entreprise des pôles opérationnels et fonctionnels sera consulté vendredi 24 octobre sur un vaste projet qui comporte des dizaines de suppressions de postes avec « bilans personnels », « périodes d'immersion », « parcours de professionnalisation » et « tutoriat ». Tout est déjà prêt et les salariés concernés sont déjà convoqués par leur direction pour vendredi prochain.

### **Ce n'est pas acceptable !**

Notre syndicat FO s'adresse publiquement aux autres syndicats.

**Faut-il subir sans réagir** ces restructurations voire les cogérer avec l'entreprise ? **Est ce que les salariés n'ont pas droit à des conditions sereines de travail, à une garantie d'emploi, à un salaire qui suit au minimum le coût de la vie ?**

**Nous vivons une crise qui menace toute l'humanité.** C'est la crise d'un système qui veut tout subordonner à l'obtention de profits d'un montant aberrant. Nous voyons où cela mène. Alors faut-il renoncer à l'action syndicale et accepter de nous transformer en co-gestionnaires accompagnant la direction dans la mise en œuvre de ses « expérimentations » ?

**A l'inverse, n'est-il pas nécessaire et urgent de faire bloc dans l'unité pour défendre les droits des salariés ?**

A cette étape, la Direction doit prendre des engagements précis et écrits sur :

- le maintien de tous les sites de travail,
- le maintien de toutes activités actuelles sur ces sites,
- le maintien de tous les emplois sur ces sites,
- **Aucun licenciement**
- **Embauche en CDI à temps plein pour faire face aux sous-effectifs chroniques et pouvoir aux remplacements des départs.**
- **Le retour aux augmentations générales systématiques à un niveau au moins égal au coût de la vie.**
- **La fin des systèmes de contrôle de rendement qui se déploient et s'intensifient dans toute l'entreprise.**

Notre syndicat FO tiendra son assemblée mensuelle

**vendredi 24 octobre à 13 heures  
dans notre local du JADE.**

(situé après le service médical au RDC de l'immeuble Jade, entrée rue des Fruitières).

Cette réunion est ouverte à tous les salariés. Nous aborderons les questions que soulèvent le séminaire des 16 et 17 octobre, le CCE du 23 octobre et le CE du 24 octobre.

### **Notre courrier à Germain Ferec**

Monsieur Le Directeur Général,

Le 16 octobre notre syndicat **FO** a participé à un débat ouvert par Monsieur Christophe RADÉ, Professeur à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV sur le thème « *l'égalité professionnelle dans le monde du travail : du principe de non discrimination à l'égalité des chances* »

Nous avons souligné l'existence d'une discrimination à l'encontre des travailleurs handicapés à qui il est proposé des CCD d'insertion. Vous avez déclaré en réponse qu'il était proposé aux handicapés des postes CDI ou CDD mais non des CDD visant à leur insertion.

C'est pourtant ce qu'indique clairement l'alinéa 5 de l'article 3 de l'accord du 12 décembre 2007. Il est effet rédigé comme suit : « *En outre, afin de favoriser la prise ou la reprise de contact des salariés handicapés avec le milieu ordinaire de travail, des postes, dans le cadre de contrats de travail à durée déterminée, seront proposés* ».

Notre syndicat **FO** demande la requalification en CDI de tous les contrats précaires. Pour faire face à la surcharge permanente de travail et au nécessaire remplacement des départs en retraite, il revendique des recrutements en CDI et à temps plein.

Mais s'agissant des salariés handicapés il faut corriger une discrimination insupportable. Comment en effet accepter que « *la prise ou la reprise de contact avec le milieu ordinaire de travail* » soit faite dans des conditions précaires dans le seul cas particulier des travailleurs handicapés.

Notre syndicat **FO** vous demande :

- de requalifier immédiatement les CDD qui auraient été conclus dans ce cadre en CDI.
- d'augmenter significativement les engagements d'embauche en CDI sur trois ans (qui ne sont actuellement que de 22).
- d'ouvrir des négociations d'urgence pour revoir ces dispositions

....